Collège le TRIOLO

Voyage en Espagne
2019/2020

Cahier des charges pour appel d'offre

Nom du professeur organisateur : Madame Céline Czerwinski.

A. <u>OBJET : séjour en Espagne Collège Le Triolo Villeneuve d'Ascq</u>

A.1. Lieu : Barcelone et ses alentours

A.2. Objectif : Ouverture à la culture d'un pays dont la langue est étudiée en cours.

A.3. période : du 14/10/2019 au 18/10/2019

A.4. Durée du séjour : 5 jours/4 nuits.

B. <u>EFFECTIFS :</u>

B.1. nombre d'élèves : 50

B.2. nombre d'accompagnateurs : 5

C. <u>TRANSPORT :</u>

C1. Déplacement jusqu'au site : En avion, départ de l'aéroport de Lille Lesquin exclusivement. Les horaires de vol doivent prendre en compte, autant que faire se peut, le rythme d'élèves de collège (éviter les vols de nuit). Prévoir un bagage de 15kilos/passager en plus du bagage cabine.

C2. Déplacement sur site : Autocar

C.3. Remarque : Les éventuels suppléments par les transporteurs pour les personnes à mobilité réduites doivent être prévus par le prestataire.

D. HEBERGEMENT :

D.1. Hébergement en famille d'accueil. Les familles accompagnent les enfants matins et soirs.

D.2. pension complète. Tous les repas pris du départ, jusqu'au retour doivent être prévus par le prestataire (panier repas possible le midi). Eviter les paniers-repas successifs.

E. VISITES :

E.1. Visites impératives : Sagrada Familia, Fondation Miro, parc Güel, installations olympiques.

E.2. Visites supplémentaires possibles : Pueblo, quartier gothique…

E.3. Remarque : Le rythme des visites doit prend en compte le rythme des collégiens et, le cas échéant, la participation des enfants en situation de handicap.

F. ASSURANCES ET GARANTIES :

F.1. Annulation individuelle : à prévoir (impérative)

F.2. Annulation totale : à prévoir (impérative).

F.3. Interdiction de voyager : En cas d'interdiction de voyager, d'attentats ou de risques sanitaires, il sera décidé l'annulation du voyage sans réclamation d'indemnité par l'organisateur.

F4 : Garanties tarifaires : Le montant total du voyage devra être ferme. Aucune variation du prix due à une évolution de la situation économique ne pourra subvenir après contractualisation du séjour.

G. MONTANT TOTAL :

La totalité de la prestation (transports hébergement, repas, assurances…) doit être inférieure à 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) toutes taxes et comprises. Aucune négociation possible.